



Commande signée et acompte payée

Par **Bebezion**, le 29/11/2021 à 13:29

Bonjour, je viens de signer un bon de commande et de payer un acompte pour une cuisine. 2h après la responsable du magasin m'appelle pour me dire qu'ils ont fait une erreur sur le prix et que je leur dois presque 1000€ de plus. Si je ne paye pas, ils annulent la commande et me rembourse mon acompte. Est-ce légal ?

Petite précision, je fais partie du groupe commercial et bénéficie de tarif employé du coup, ils se sont trompés et payent la cuisine plus chère que je ne l'achète mais moi je ne connais pas leurs conditions.

Que dois-je faire ?

Dans l'attente de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le 29/11/2021 à 13:50

Bonjour

Je ne connais pas votre contrat et ses CGV, mais habituellement, le vendeur ne peut pas réclamer un supplément de prix si vous avez signé. Il doit assumer l'erreur commise.